



Municipalité
D'Orges

Orges, le 18 août 2025

Séance du Conseil Général du 25 septembre 2025

**Préavis n° 09-2025
Arrêté d'Imposition 2026**

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme demandé et discuté par la Commission de Gestion, de vouloir rediscuter le taux d'imposition 2025, la Municipalité selon les comptes 2024 décide de laisser le taux d'imposition inchangé pour 2026.

Dans ces conditions, votre Municipalité vous propose pour une nouvelle fois "d'attendre de voir" et par conséquent de maintenir inchangé notre taux d'imposition pour l'année 2026.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre demande en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

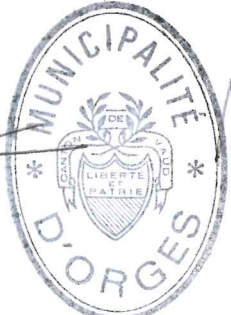
- L'arrêté d'imposition 2026 tel qu'il vous a été présenté.

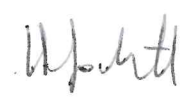
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


André Cachin




Anne Hofstetter